



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9200^e séance

Mercredi 23 novembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Agyeman (Ghana)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M ^{me} Jiang Hua
Émirats arabes unis	M. Abushabab
États-Unis d'Amérique	M. Kelley
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Olmedo
Gabon	M ^{me} Onanga
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M. Gallagher
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Dix

Ordre du jour

La situation au Mali

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par l'Ambassadeur Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je m'exprime en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

En premier lieu, je tiens à rappeler que le Comité a été créé en 2017 à la demande du Gouvernement malien, pour suivre la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et prendre, le cas échéant, des mesures contre quiconque entraverait son exécution. Dans cette logique, et conformément aux directives du Comité relatives à la conduite de ses travaux, j'ai le plaisir de rendre compte au Conseil des activités menées en 2022.

Cette année, le Comité a tenu des consultations à trois reprises et prévoit de convoquer une réunion supplémentaire avant la fin de l'année.

Le 8 février, le Comité a rencontré le Groupe d'experts pour examiner le rapport à mi-parcours du Groupe (voir S/2022/232), en application de la résolution 2590 (2021). La Coordinatrice du Groupe a expliqué que, compte tenu de la date à laquelle les experts avaient été nommés, il n'avait pas été possible de produire un rapport de fond conforme aux normes habituelles. Le Groupe a toutefois profité de cette occasion pour présenter son programme de travail au Comité.

Par la suite, le Comité a rencontré le 16 mars les représentants du Mali, de l'Algérie, du Burkina Faso, de

la Gambie, de la Guinée, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Ghana, ce dernier en qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les participants ont exposé les défis auxquels ils se heurtent pour appliquer les sanctions autorisées par le Conseil. Les membres du Comité ont souligné le rôle essentiel que jouent les pays de la région pour l'efficacité du régime de sanctions.

Le 28 juillet, le Comité a de nouveau tenu des consultations pour examiner le rapport final du Groupe d'experts (S/2022/595) qui, en application de la résolution 2590 (2021), a été officiellement transmis au Conseil le 3 août. Les membres du Comité ont convenu de diverses mesures à prendre pour donner suite à sept recommandations du Groupe d'experts.

Il convient de souligner que le Comité a accepté que le Représentant permanent du Mali ait accès au rapport final avant sa publication, conformément à une demande des autorités maliennes et dans l'intérêt d'une plus grande transparence. J'ai également transmis aux membres du Comité et au Groupe d'experts la lettre datée du 11 août que m'a adressée le Représentant permanent du Mali, laquelle contenait diverses observations concernant ledit rapport.

Le Comité prévoit de rencontrer, avant la fin de l'année, des représentants de la CEDEAO, pour donner suite à une des recommandations du rapport final du Groupe d'experts s'agissant du rôle que joue cette organisation régionale dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Par ailleurs, conformément aux directives relatives à la conduite des travaux du Comité, et avec l'appui du Groupe d'experts et du secrétariat, la liste des sanctions a été mise à jour en octobre, pour inclure des informations supplémentaires dans les entrées relatives à trois individus sanctionnés. C'est la première fois que cet exercice est effectué depuis la création du Comité en 2017.

Depuis le début de l'année, le Comité a publié quatre communiqués de presse sur ses activités.

Huit personnes figurent actuellement sur la liste relative aux sanctions du Comité.

La séance est levée à 10 h 10.